

ELECTRICITE

B1 B1V B2 B2V BR BE Essai - initial

Objectifs :

- Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage d'exploitation
- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT
- Appliquer les consignes de sécurité en BT liées aux travaux hors tension ou au voisinage, aux interventions BT et aux opérations d'essais effectués sur des ouvrages ou des installations électriques
- Permettre ainsi à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation : B1 B1V B2 B2V BR BC BE Essai

Public concerné :

Personnel électricien ou électromécanicien
- chargé d'exécuter ou de diriger des travaux hors tension ou dans le voisinage de pièces nues sous tension,
- chargé de réaliser des interventions d'entretien ou de dépannage
- chargé d'exécuter ou d'organiser des essais

Prérequis :

Posséder des compétences techniques en électricité est obligatoire pour suivre cette formation
Etre obligatoirement muni des EPI (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques en stage

Périodicité : recyclage 36 mois après la formation initiale

Moyens :

Groupe de 4 à 8 personnes (aucune formation avec un nbre de participants <4 ne sera acceptée)

Essentiellement pratique avec alternance de démonstrations par le formateur et réalisation des gestes par chacun des stagiaires

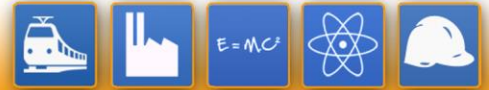
70% théorie
30% pratique
Evaluation : 4h

Nos formateurs sont experts dans leur domaine d'activité.

Durée : 21 heures (soit 3 jour)

Coût de la formation : nous consulter

Contact : Mélanie POLLET au 03.28.58.77.77 ou mpollet@technifrance.fr



Module 2 (durée : 8 heures dont 2 heures de pratique inclus)

Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels.
Zones d'environnement et leurs limites.
Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation.
Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention.
Surveillance des opérations.
Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée.
Équipements de protection collective : identifier, vérifier, utiliser.
Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser.
Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre.
Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques.
Évaluation du risque électrique.

Module 8 (durée : 3h15 dont 1 heure de pratique inclus)

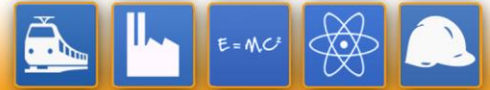
Caractérisation des travaux et limites : hors tension, sous tension avec ou sans voisinage.
Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations.
Habilitation : symbole et limites.
Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter.
Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification.
Documents applicables lors de travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail.
Équipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation.
Instructions de sécurité pour essais (pour attribut « Essai »).

Module 9 (durée : 3h15 dont 1 heure de pratique inclus)

Fonction des matériels électriques : coupure, protection, séparation.
Chargé d'exploitation électrique, chargé de travaux : rôle, instructions, échange d'informations.
Étapes et documents applicables lors d'une consignation : attestation de consignation en une ou deux étapes, avis de fin de travail.

Module 10 (durée : 3h15 dont 1 heure de pratique inclus)

Limites des habilitations BR et BS.
Fonction des matériels électriques : coupure, protection, commande, séparation.
Chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange (documents, informations), respect des consignes.



Équipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation.

Documents applicables lors d'une intervention : autorisation de travail, instructions de sécurité.

Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT générale : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter.

Étapes et documents applicables lors d'une consignation pour son propre compte.

Module 12 (durée : 3h15 dont 1 heure de pratique inclus)

Fonction des matériels électriques : coupure, protection, séparation.

Chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange (documents, informations), respect des consignes.

Habilitation des personnes intervenant lors des essais : symbole et limites.

Mesures de prévention à appliquer lors des essais : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter.

Consignes de sécurité pour essais particuliers (utilisation d'une source autonome, recherche défaut de câble, laboratoire et plate-forme d'essais).

Documents applicables lors des essais : autorisation de travail, instructions de sécurité.

Équipements de travail spécifiquement utilisés en essais : risque, vérification, identification, utilisation.

Étapes et documents applicables lors d'une consignation : attestation de consignation en une ou deux étapes, avis de fin de travail.

70% de théorie + 30% de pratique

Exposés théoriques, études de cas pratiques, jeux de rôles, travaux en groupe, permettant de préparer les stagiaires à l'exercice quotidien de leur fonction.

Temps consacré à l'évaluation : 4h00

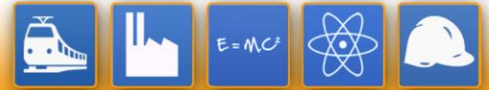
Évaluation des savoirs et savoir-faire :

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation théorique et pratique réalisée en fin de formation

Modalités de notations :

Test théorique comprenant 50 questions portant sur les dangers de l'électricité (10 questions), les distances et les zones d'environnement (10 questions dont 2 questions fondamentales) et les limites des opérations liées aux habilitations des électriciens BT (30 questions)

Une note de 25/50 est demandée pour accéder aux tests pratiques.



Test pratique portant les compétences suivantes :

Savoir reconnaître et repérer un environnement à risque (exécutant).

Savoir appliquer la prévention du risque électrique dans le cadre des travaux d'ordre électrique (exécutant).

Préparer des travaux d'ordre électrique (chargé de travaux).

Assurer la direction de travaux confiés à des exécutants (chargé de travaux).

Réaliser une deuxième étape de consignation (chargé de travaux).

Assurer la consignation en 1 étape (chargé de consignation).

Réaliser un dépannage avec nécessité de consignation (chargé d'interventions générales).

Réaliser une connexion/déconnexion (chargé d'interventions générales).

Réaliser une pose de nappe (chargé d'interventions générales).

Accomplir des essais électriques seul ou à plusieurs (chargé d'opérations d'essais).

Le résultat est évalué selon les 4 critères : A (sans erreur), B (erreur acceptable), C (Erreur majeure), D (Erreur Grave).

Critère d'acceptation : Aucun D et un seul C

La réussite aux 2 tests entraîne un avis favorable délivré par le formateur.